



LA DIRECTION DE LA PROMOTION ET
DE LA COMPETITIVITÉ DES FILIÈRES

N/Réf. : 0023/CHPH/DG/DPCF/naj

COMMUNIQUE

AGREMENTS DES OPERATEURS SOUMISSIONNANT POUR L'AGREMENT EXPORTATEUR DES PRODUITS DU COCO AU TITRE L'ANNEE 2026

En exécution de l'article 1 du décret n°2025-87 du 12 février 2025 portant application aux activités de la filière Coco des dispositions du décret n°2023-160 du 22 mars 2023 fixant les modalités de la commercialisation des produits et sous-produits de l'hévéa et du palmier à huile et du décret n°2023-161 du 22 mars 2023 fixant les conditions et modalités de délivrance des agréments pour l'exercice des activités d'encadrement en Plantations Villageoises et de commercialisation des produits et sous-produits de l'hévéa et du palmier à huile, **les opérations d'exportation des produits du coco sont soumises à la délivrance d'agrément.**

Le Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco porte à la connaissance des exportateurs des produits du Coco, que **le dépôt de dossiers en vue de l'obtention de l'agrément exportateur au titre de l'année 2026 est ouvert et prendra fin le 28 novembre 2025.**

A cet effet, les dossiers de demandes sont réceptionnés à l'annexe du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco, sise à Cocody les Vallons.

La liste des pièces à fournir par tous les requérants est téléchargeable sur le site web www.conseilheveapalmier.ci.

Pour plus d'informations, veuillez appeler les numéros de téléphone suivants :

Responsable Commercialisation Extérieure	: 05 85 96 54 77
DR Abengourou	: 05 86 70 73 64
DR Aboisso	: 05 86 70 78 00
DR Dabou	: 05 86 70 80 49
DR Duékoué	: 05 86 70 82 78
DR Gagnoa	: 05 65 29 63 73
DR San Pedro	: 05 86 14 83 15



Fait Abidjan, le 30 octobre 2025


DJETY ALLICO THOMAS D'ACQUIN
Directeur de la Promotion
et de la Compétitivité
des Filières

